

## Mot du maire



Chères bénévoles,  
Chers bénévoles,

C'est avec joie que je m'adresse à vous aujourd'hui par l'entremise de cet informatif bulletin qu'est l'Info-Rés0.

Comme vous le savez, le travail étroit avec les citoyens et les organismes de la Ville de Terrebonne est l'une des priorités que mes consœurs et confrères du conseil

municipal et moi-même nous sommes données depuis le début de notre mandat.

Déjà un an à collaborer avec vous! Bien que beaucoup de défis nous attendent encore, sachez que nous travaillons tous les jours en ayant en tête l'importance que vous avez dans notre communauté et le désir de vous soutenir autant qu'il est possible de le faire.

Étant moi-même natif de Terrebonne, père de famille et impliqué dans le milieu associatif, je suis bien conscient de vos réalités et de vos enjeux au quotidien. Vous, bénévoles de tous les milieux, êtes un des plus grands atouts de notre collectivité. Votre engagement et votre force collective font de notre ville un endroit où il fait bon vivre.

En terminant, permettez-moi de vous souhaiter, au nom de tout le conseil municipal et de l'administration de la Ville de Terrebonne, nos meilleurs vœux. Puisse la nouvelle année vous apporter, à vous et votre famille, joie, bonheur, santé et prospérité.

Bonne fin d'année et heureux temps des Fêtes!

**Marc-André Plante**  
Maire de Terrebonne



## Actualités

### Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

La Direction du loisir et de la vie communautaire, en collaboration avec les autres directions, a finalisé récemment le bilan du plan d'action 2017 à l'égard des personnes handicapées. À cet effet, et en prévision du plan d'action 2018-2019, les organismes partenaires intervenant auprès des personnes vivant avec un handicap ont été consultés lors d'une rencontre tenue le 26 octobre dernier à la Cité du sport.



La Direction du loisir et de la vie communautaire est très fière de contribuer à l'inclusion et à la qualité de vie des personnes handicapées grâce à des mesures telles que l'adaptation des services dans les bibliothèques municipales et l'accueil d'enfants à besoins particuliers dans les camps de jour.

Soucieuse de maintenir à jour ses connaissances en matière d'inclusion des personnes handicapées, la Ville de Terrebonne demeure active au sein des réseaux de formation et d'expertise, comme le Réseau municipalités accessibles (RMA) et la Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière (TCRAPHL).

Le bilan 2017 ainsi que le plan d'action 2018-2019, élaborés de concert avec les organismes partenaires, sont maintenant disponibles sur le site web de la ville.

### Cahier loisir et vie communautaire

Pour connaître les activités et les événements offerts par la Ville et les associations pour l'hiver 2019, cliquez sur le lien suivant:

[www.ville.terrebonne.qc.ca/fr/50/Cahier\\_des\\_loisirs](http://www.ville.terrebonne.qc.ca/fr/50/Cahier_des_loisirs)





## Est-ce que le conseil d'administration a le pouvoir de destituer un administrateur élu?

Texte repris du site:  
[associationsquebec.qc.ca](http://associationsquebec.qc.ca)

Par le Service juridique du Regroupement Loisir et Sport du Québec et son Centre québécois de services aux associations

### Le journal de Marie – 5 mars 2018

Ouf, quelle rentrée chargée et riche en émotions! Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de notre Association, une grande dispute a éclaté et une majorité d'administrateurs a décidé de renvoyer le président! Ce dernier a quitté la réunion en criant qu'il ne se laisserait pas faire et qu'il contesterait la décision des autres membres du conseil d'administration.

J'ai entendu entre les branches que tout était planifié depuis un moment déjà: les administrateurs élus lors de notre plus récente assemblée annuelle avaient la ferme intention dès leur entrée en poste de destituer le président, qui lui a été élu l'an dernier par les membres pour un mandat de deux (2) ans. Il paraît que ces nouveaux administrateurs ont une vision différente du président en place quant à la mission, les activités et l'avenir de notre Association. Ils jugent même que notre président agit dans son propre intérêt plutôt que dans l'intérêt de l'Association. Lors de la dernière réunion, ils ont décidé de l'expulser du conseil pour de bon et sont convaincus d'avoir pris la bonne décision.

Ces administrateurs ont toutefois reçu une mise en demeure du président ce matin. Ils se questionnent maintenant à savoir s'ils avaient vraiment le droit de le destituer de cette façon...

Il est surprenant de constater que la Loi sur les compagnies ne prévoit pas d'article concernant la destitution des administrateurs. Pour comprendre comment s'opère un mécanisme de destitution, il convient de faire certaines analogies avec d'autres dispositions légales.

Par exemple, l'article 55 de la Loi d'interprétation qui mentionne ce qui suit:

« Le droit de nomination à un emploi ou fonction comporte celui de destitution. »

De plus, la common law reconnaît le pouvoir aux actionnaires de compagnies de destituer des administrateurs, lorsque ce pouvoir est prévu dans les lettres patentes ou les règlements de la compagnie. En outre, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, applicable aux organisations à but non lucratif de régime fédéral, prévoit que les membres peuvent révoquer un ou plusieurs

administrateurs par résolution adoptée lors d'une assemblée extraordinaire.

Nous pouvons donc en déduire que lorsque les administrateurs d'un organisme sans but lucratif de régime provincial ont été élus par les membres, leur destitution doit se faire également par les membres (et non par les autres administrateurs!). Encore faut-il qu'un tel pouvoir de destitution des administrateurs soit prévu dans les lettres patentes de l'organisme, ou, à tout le moins, dans ses règlements généraux.

Nous avons l'habitude de conseiller à nos clients de prévoir une clause de destitution directement dans la section « Autres dispositions » de leur formulaire d'incorporation, afin que ce pouvoir figure directement dans leurs documents constitutifs. Nous prévoyons normalement que les membres peuvent destituer un administrateur par résolution prise à la majorité des voix lors d'une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin.

Il est également d'usage d'ajouter dans les règlements généraux que lors de l'assemblée extraordinaire de destitution, les membres pourront procéder à l'élection d'une personne en lieu et place de celle qui a été destituée. La personne ainsi élue ne restera en fonction que pour la durée non expirée du mandat de l'administrateur destitué qu'elle remplace. Enfin, plusieurs organismes choisissent, probablement par souci d'équité, de convoquer à cette assemblée extraordinaire l'administrateur passible de destitution et de lui donner la parole pour lui permettre de faire valoir son point de vue.

Pour revenir à la situation fictive décrite précédemment par Marie dans son journal, il nous faudrait d'abord consulter les règlements généraux et les lettres patentes de l'Association en question afin de pouvoir fournir une opinion éclairée au conseil d'administration. Cependant, comme les administrateurs ne peuvent normalement pas destituer un administrateur élu par les membres, il y a fort à parier que la décision prise par le conseil d'administration puisse être contestée par le président, qui semble avoir été évincé du conseil de façon irrégulière.



## Bénévole en action Daniel Therrien

Aîné d'une famille de douze enfants et impliqué à Terrebonne depuis plus de 45 ans, monsieur Therrien est déterminé et persévérant. Il a grandement participé à la vie communautaire de Terrebonne. Voici quelques-unes de ses implications:

1973	Membre des loisirs de Lachenaie
1974	Président fondateur de l'Association coopérative des consommateurs jardiniers du comté de l'Assomption
1978	Coordonnateur pour Mariage Encounter (diocèse de Saint-Jérôme)
1980	Accueil d'une famille dans le cadre du programme « Boat people »
1981	Aide à l'organisation de la campagne de financement de Centraide de la Paroisse St-Louis-de-France de Terrebonne
1983	Président du conseil d'administration du Carrefour familial des Moulins et inaugure le service Mairaines du carrefour
1992	Responsable de la campagne Nez rouge pour la région des Moulins
2009	Responsable du Festival familial de pêche parrainé par le conseil des Chevaliers de Colomb
2012 à 2014	Grand Chevalier du Conseil 12460 de Lachenaie

Pour monsieur Therrien, le bénévolat est un geste gratuit. Il véhicule des valeurs familiales de partage et d'entraide. Aujourd'hui encore, il a le « feu sacré » pour donner du temps, et ce, que ce soit dans le transport médical, les Chevaliers de Colomb ou à travers d'autres activités favorisant un esprit de développement communautaire.



## Formations



Voici quelques idées de formation pour parfaire vos interventions ou améliorer la qualité des services offerts aux citoyens. Pour les organismes du groupe B, organiser des formations pour vos bénévoles vous donne droit à une bonification lors de votre demande de soutien aux opérations. Les formations sont offertes par le Centre régional de formation de Lanaudière.

### **Prendre des notes et rédiger efficacement**

**Webinaire - mardi 5 mars**

Pour la rédaction de procès-verbaux et de comptes rendus.

### **Mise à jour sur les plateformes numériques**

**Webinaire - jeudi 7 février**

Parce que chez les jeunes, Facebook est dépassé !

### **Bienveillance et civilité au travail**

**Webinaire - mercredi 20 février**

Activités de sensibilisation aux principes des saines habitudes de vie en santé mentale.

### **La fatigue de compassion et le trauma vicariant**

**Formation - Vendredi 22 mars**

Pour les intervenantes et intervenants des organismes en contact avec des situations potentiellement troublantes tous les jours. Cette formation fournit des outils psychologiques pour prévenir les réactions de détresse.

Le Centre offre également des formations sur mesure pour vos associations ! Pour plus d'information, consultez le [www.crfi.ca](http://www.crfi.ca) ou téléphonez au 450 755-2700 ou 1 877 655-2700.

## En bref

### **SportBienÊtre.ca : « Bien dans son sport, bien dans sa peau »**

SportBienÊtre.ca constitue une nouvelle source d'information en matière de prévention afin d'éliminer tous les types de violence en milieu sportif. Sa mission est de rejoindre tous les acteurs touchés par le sport (les athlètes, les parents, les entraîneurs, les bénévoles, les officiels, les administrateurs...) sur différents sujets. Il vise à promouvoir un environnement sportif sain et sécuritaire pour les jeunes athlètes. Grâce à la diffusion de l'information et à des mesures de sensibilisation, le site Internet aide les membres de la communauté sportive à comprendre, à gérer et surtout à éliminer la violence en milieu sportif sous toutes ses formes. Pour ce faire, il propose des outils tels que :

- Vos responsabilités
- Éthique et esprit sportif
- Politique de prévention en matière de violence
- Développement à long terme de l'athlète (DLTA)
- Règlements de sécurité des organismes sportifs et plus encore

Visitez le site Internet au [SportBienÊtre.ca](http://SportBienÊtre.ca).





# Coin des rumeurs



Après 35 années de service, madame Nicole Meunier, régisseuse à la vie associative, quittera la Ville de Terrebonne pour la retraite.  
**Félicitations et bonne retraite!**



Une nouvelle régisseuse à la vie associative prendra la relève dès janvier 2019 pour une période de 8 mois: elle s'appelle Annie Hevey.  
**Bienvenue dans l'équipe Annie!**

À noter que les organismes concernés recevront un courriel en janvier 2019 de la part de la Direction du loisir et de la vie communautaire concernant leur nouvelle répondante. Pour les autres organismes, vous garderez le même répondant.

## Le saviez-vous?

- ✓ Des travaux de construction d'un nouveau chalet débuteront au parc Saint-Sacrement à l'automne 2019.
- ✓ Les terrains de tennis au parc Angora seront également en réfection à la fin de l'été 2019.
- ✓ Selon les données préliminaires transmises par le Réseau de l'action bénévole du Québec, les trois principaux domaines d'implication chez les bénévoles québécois sont la culture et les loisirs, les services sociaux ainsi que la santé.

### AU QUÉBEC :

**51 %**

des bénévoles souhaitent socialiser et développer un sentiment d'appartenance

**43 %**

des bénévoles veulent réaliser un projet social ou une cause citoyenne

**7 bénévoles sur 10**

citent comme incitatif le plaisir ou l'intérêt pour s'impliquer à une cause précise

## Vos commentaires

Vous souhaitez nous transmettre vos commentaires à propos de ce bulletin, vous désirez avoir plus d'information sur une rubrique ou vous aimeriez que l'on traite d'un sujet en particulier? N'hésitez pas à contacter vos répondants municipaux.

**L'équipe de la Direction du loisir et de la vie communautaire vous souhaite à tous un joyeux temps des Fêtes!**

**Raymond Berthiaume** (poste 1364) raymond.berthiaume@ville.terrebonne.qc.ca

**David Malenfant** (poste 1688) david.malenfant@ville.terrebonne.qc.ca

**Annie Hevey** (poste 1258) annie.hevey@ville.terrebonne.qc.ca

**Mélanie Drapeau** (poste 1545) melanie.drapeau@ville.terrebonne.qc.ca



Suivez-nous sur  et   
Twitter.com/@TerrebonneVille et Facebook.com/VilledeTerrebonne  
[ville.terrebonne.qc.ca](http://ville.terrebonne.qc.ca)

# Infolettre de la ville

Vous souhaitez vous abonner à notre infolettre ?

**Cliquez ici** ([ville.terrebonne.qc.ca/fr/115/Infolettre](http://ville.terrebonne.qc.ca/fr/115/Infolettre)) pour remplir le formulaire d'inscription et recevoir votre confirmation d'abonnement!

Cela constitue un moyen de vous informer sur les plus récentes actualités et événements.